



UNE DIRECTION QUI PERSISTE ET SIGNE !

À la suite d'une obligation juridique, la direction du GPU a convié la CGT le 23 septembre 2026 à une réunion portant sur la mise en œuvre de l'accord forfait-jours, que la CGT n'a pas signé.

Loin de revenir sur l'essence même de ce dispositif, cette réunion a surtout été l'occasion pour la Direction de réaffirmer sa volonté de poursuivre dans cette voie !

La participation de la CGT à cette réunion a été l'occasion, une nouvelle fois, de réaffirmer notre revendication d'abrogation pure et simple de toute forme de comptabilisation du temps de travail forfaitisé en jours. Après 9 années d'application chaotique et détournée du forfait-jours, et d'un suivi quasi inexistant, la direction s'est simplement contentée de proposer un bien pâle ripolinage de ce dispositif sans s'attaquer à la source du problème, à savoir l'absence de comptabilisation des heures réellement travaillées !

Pour la CGT et son UFCM, ce ne sont ni les opérations de communication ni la succession d'interminables « groupes de travail » visant à débattre des contraintes et des dégâts du forfait-jours, sans jamais les remettre en cause, qui régleront l'explosion du temps de travail et l'aggravation de la charge mentale subies au quotidien par les encadrant·e·s !

La charge de travail de l'encadrement doit être étudiée poste par poste en dehors du carcan du forfait-jours, suivie en IRP et permettre de déterminer le nombre et les types d'emplois nécessaires pour assurer un service public ferroviaire de qualité. Pour la CGT et son UFCM, l'autonomie c'est avant tout d'avoir la main sur l'organisation de ses missions !

Seul point positif, la direction a annoncé que le droit à la déconnexion fera l'objet d'une négociation à part. La plateforme commune unitaire du 24 octobre 2025, construite sous l'impulsion de l'UFCM-CGT, a porté ses fruits. La Fédération CGT des cheminots continuera de porter la construction d'une réponse revendicative massive et la plus unitaire possible dans l'intérêt de tous·tes les cheminot·e·s !

La CGT et son UFCM revendiquent :

- le décompte horaire du temps de travail ;
- la mise en place de plages horaires variables ;
- le calcul des emplois nécessaires au respect du temps de travail et des temps de repos ;
- de remettre l'Humain au centre de l'organisation de la production et du travail.

POUR DES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL QUI PROTÈGENT RÉELLEMENT LA SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE DES CHEMINOT·E·S ET QUI FAVORISENT L'EMPLOI, ÉLEVONS COLLECTIVEMENT LE RAPPORT DE FORCE !

